

Description Lait écrémé en poudre obtenu par séchage spray.

Applications La poudre de lait écrémé s'emploie dans une large gamme d'applications alimentaires.

Bénéfices La poudre de lait écrémé se réhydrate facilement mais peut également s'utiliser sous forme déshydratée.

Spécifications techniques

Physiques-Organoleptiques	Valeur typique	Valeur garantie	Méthode d'analyse
Aspect	Poudre fine homogène		Méthode interne
Couleur	Blanc		Méthode interne
Goût et odeur	Neutre		Méthode interne
Propreté	A	B	ADMI
Acidité	0.14 %	≤ 0.15 %	ADMI
Solubilité		≤ 0.5 ml / 50 ml	ISO 8156

Chimiques

Humidité totale	3.5 %	≤ 4.0 %	FIL 26A / V04-348
Protéines totales	34.0 %		ISO 8968
Protéines sur extrait sec dégraissé	35.0 %	≥ 34 %	Par calcul
Lipides totaux	0.5 %	≤ 1.0 %	ISO 1736
Glucides totaux	54.5 %		par différence
(dont) Sucres	54.5 %		par différence
Lactose	54.5 %		par différence
Cendres totales	7.5 %	≤ 8.0 %	V04-208

Microbiologiques

Germes totaux	< 3 000 / g	≤ 5 000 / g	ISO 4833
Levures - Moisissures	< 10 / g	≤ 30 / g	ISO 6611
Entérobactéries	Absence / 0.1 g	Absence / 0.1 g	ISO 21528
E. coli	Absence / 10 g	Absence / 10 g	ISO 7251
Salmonelles	Absence / 750 g	Absence / 750 g	ISO 6579
Clostridium perfringens	0 / g	0 / g	ISO 7937
Listeria monocytogenes	Absence / 25 g	Absence / 25 g	ISO 11290
Staphylococcus aureus	Absence / g	Absence / g	ISO 6888
Germes ASR (37°C)	< 3 / g	≤ 3 / g	ISO 15213

Nutritionnelles

Energie pour 100g 359 kcal - 1523 kJ

Conditionnement et stockage

Conditionnement :
25 kg : sacs kraft multiplis, enveloppe polyéthylène intérieure
Big Bags

DLUO :
18 mois à conserver dans un local frais et sec.

Assurance qualité

Allergènes : Lait et produits à base de lait (y compris lactose)

OGM : N'est pas soumis aux exigences d'étiquetage OGM décrites dans les règlements (CE) N°1829/2003 et 1830/2003.

Régimes spécifiques : Kasher, halal

Réglementation

Code douanier (CE) : 04.02.10.19.00

Suggestion d'étiquetage : Lait écrémé en poudre

30 Janv. 2026

En l'absence de spécifications particulières, cette fiche technique tient lieu de cahier des charges.